

CARTE U

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

■ QU'EST- CE QUE LA CARTE DE FIDELITE – « CARTE U » ?

La carte de fidélité « Carte U » est une carte à code-barres de la société SYSTEME U CENTRALE NATIONALE (ci-après « SYSTEME U »), Société anonyme coopérative sis Parc Tertiaire SILIC 72/92, avenue Robert Schuman - 94533 Rungis Cedex RCS Créteil B 304 602 956.

Dans le cadre du programme de fidélisation mis en place par SYSTEME U, la Carte U permet à son porteur titulaire du Compte Carte U et à ses filleuls (ci-après « le Porteur Carte U ») de cumuler des points de fidélité (ci-après « les Points Carte U »), principalement lors d'achats dans tout Magasin U participant au programme de fidélisation.

La Carte U est une carte de fidélité et en aucun cas un moyen de paiement. Elle est la propriété de SYSTEME U et prend la forme d'un jeu de cartes composé d'une carte mère et de 3 cartes filles, toutes appelées Carte U. La Carte U comporte un numéro de porteur Carte U personnel, identique sur la carte mère et les 3 cartes filles. La Carte U mère est la carte du titulaire du compte carte U auquel la carte mère et les 3 cartes filles sont rattachées (ci-après « le Compte Carte U »).

La Carte U est utilisable dans tous les magasins à l enseigne HYPER U, SUPER U, MARCHÉ U, U EXPRESS ou toute autre enseigne du Groupement U (ci-après « les Magasins U ») participant au programme de fidélisation. Son utilisation implique l'acceptation des présentes conditions générales ou de celles qui leur seraient éventuellement substituées ultérieurement par SYSTEME U.

■ PUIS-JE ADHERER ET COMMENT ADHERER AU PROGRAMME DE FIDELITE ?

La Carte U est proposée à tous les clients âgés de 18 ans et plus, personnes physiques particuliers ou représentants de personnes morales ou associations, résidant en France (Corse et Dom inclus) ou frontaliers, sur simple demande.

1) Adhésion en magasin

La Carte U est remise au client en magasin sur simple demande auprès de l'hôtesse à l'accueil des Magasins U participant au programme de fidélisation.

Elle est délivrée gratuitement aux clients ayant complété et signé le bulletin d'adhésion.

Il ne sera remis qu'un seul jeu de cartes par Porteur titulaire du Compte Carte U.

La Carte U est délivrée et utilisable en Magasin U immédiatement le jour de sa remise au Porteur Carte U par son Magasin U.

2) Pré adhésion sur le site [magasins-u.com](http://www.magasins-u.com)

Pour les clients ayant rempli le formulaire et confirmé leur pré-adhésion dans l'espace « *Obtenez la carte u* » en ligne sur le site www.magasins-u.com, les informations enregistrées par les clients seront transmises directement par voie électronique à SYSTEME U et au Magasin U auprès duquel le client souhaite obtenir une Carte U. Lors de son prochain passage en magasin le Client devra se présenter auprès de l'hôtesse d'accueil de son Magasin U afin qu'elle lui remette le bulletin d'adhésion pré-rempli pour signature. La carte U sera alors délivrée gratuitement après signature du bulletin d'adhésion. Il ne sera remis qu'un seul jeu de cartes par Porteur titulaire du Compte Carte U.

■ COMMENT OBTENIR DES POINTS CARTE U ?

Le Porteur Carte U peut **cumuler** des points sur son Compte Carte U de plusieurs manières :

1) lors d'achats en magasin:

La Carte U permet au Porteur Carte U sur présentation de sa Carte U de cumuler des Points Carte U de fidélité lors d'achats dans tout Magasin U participant au programme de fidélisation. L'octroi des points se fera sur simple présentation de la Carte U aux caisses et selon les modalités suivantes:

* Acquisition de points Achats :

Le Compte Carte U sera crédité d'un point par tranche de 3 euros d'achat de produits (exemple: 11 euros d'achats réalisés en une seule fois donne droit à 3 points) réalisé lors d'un passage en caisse unique. Le calcul du nombre de points Achats à attribuer au Porteur Carte U est effectué sur le montant total des achats, remises immédiates déduites. Ne sont pas pris en compte pour ce calcul les réductions immédiates en caisse (Bric), les bons d'achat, bons de réduction, ou avoirs. Le montant pris en compte est celui indiqué par l'intitulé «TOTAL» sur le ticket de caisse du Porteur Carte U

* Acquisition de points bonus produits et/ou catégorie de produits

Pour l'achat de certains produits et/ou catégories de produits, un crédit automatique de points sera effectué lors du passage en caisse. La liste de ces produits sera régulièrement communiquée à tout Porteur titulaire du Compte Carte U afin d'identifier les produits bénéficiant de points supplémentaires et/ou mise en ligne sur le site www.magasins-u.com et/ou ces produits seront régulièrement balisés comme bénéficiant de points supplémentaires en Magasin U.

En cas de retour au Magasin U d'un produit ayant généré l'octroi de Points Carte U, SYSTEME U débitera du Compte Carte U les points correspondants au produit retourné (points bonus et points achats) et remboursé par le Magasin U. Si le Porteur Carte U a utilisé tout ou partie des Points Carte U entre le moment de l'acquisition des points et le remboursement du produit à point bonus, et que plus assez de points sont présents sur le Compte Carte U pour débiter le nombre de points correspondants au produit retourné et remboursé, le Compte Carte U du Porteur sera remis à zéro.

* Acquisition de points liés à des Animations Carte U

Lors d'animations réalisées par SYSTEME U (ex : doublement des points Achats un jour de semaine déterminé), un crédit de points supplémentaires pourra être accordé dans les conditions précisées à l'accueil des points de vente participant au programme de fidélisation.

* Acquisition de points liés à des Offres Différenciées Carte U

Lors d'offres différenciées réalisées par SYSTEME U (ex : offre personnalisée sur certains produits et/ou catégorie de produits pour un Porteur Carte U individualisé et déterminé), un crédit de points supplémentaires pourra être accordé dans les conditions précisées dans l'offre différenciée Carte U adressée au Porteur Carte U par courrier Mailing Carte U tel que défini ci-après et/ou sur des bons imprimés en caisse.

Les Points Carte U sont crédités sur le Compte Carte U lors de la présentation en caisse de la Carte U. Une seule Carte U peut être présentée par passage en caisse. A défaut de présentation de la Carte U lors du passage en caisse, les Points Carte U ne pourront en principe être crédités sur le Compte Carte U. Toutefois, le Magasin U pourra créditer les Points Carte U attachés à la transaction, à la condition que le client vienne en magasin présenter sa Carte U et son ticket de caisse dans la journée de la transaction, à l'exception des points pouvant être acquis via des Offres Différenciées Carte U.

Le Porteur ne pourra bénéficier de Points Carte U lors de ses achats de produits ou prestations de services à la station essence « Station U » et notamment lors de ses achats de carburants, gaz, livres et presse.

2) lors de l'adhésion à des offres partenaires de SYSTEME U.

Afin de satisfaire au mieux les attentes des Porteurs Carte U, SYSTEME U a mis en place un programme de partenariat avec des tiers. SYSTEME U en informera régulièrement les Porteurs Carte U et leur indiquera précisément quels sont les avantages dont ils pourront bénéficier.

3) lors de commandes en ligne sur le site marchand de SYSTEME U www.coursesu.com

SYSTEME U a créé un site marchand www.coursesu.com. Afin de permettre au Porteur Carte U utilisateur du service courses U de cumuler des points de fidélité, le Porteur Carte U adhérent au service Coursesu.com doit renseigner lors de son inscription son numéro de Carte U. Lors de sa commande, seuls les points achats lui seront crédités sur son Compte Carte U.

Chaque Porteur Carte U peut cumuler un maximum de 30 000 points sur son Compte Carte U. Si ce plafond est atteint, SYSTEME U pourra bloquer la Carte U du Porteur titulaire du compte Carte U. Ce dernier, si sa Carte U est bloquée, devra transformer ses Points Carte U en cadeaux afin qu'une nouvelle Carte U, rattaché à son Compte Carte U, lui soit remise.

Avant l'atteinte du plafond ci-dessus mentionné, une alerte pourra être faite par SYSTEME U au Porteur Carte U pour l'inviter à transformer ses Points Carte U en cadeaux.

■ COMMENT TRANSFORMER MES POINTS ET OBTENIR UN CADEAU CARTE U ?

Le total des points comptabilisés sur le Compte Carte U ouvre droit, pour le Porteur titulaire du Compte Carte U, à des offres cadeaux dont la nature et la valeur en points sont récapitulées notamment dans une brochure appelée « **Catalogue** cadeaux » mise à disposition de tous les Porteurs Carte U, à l'accueil des Magasins U participant au programme de fidélisation.

Chaque Magasin U peut en outre prévoir en complément au niveau local un certains nombres de cadeaux à gagner sur le même principe de valeur en points.

L'offre « Catalogue cadeaux », est valable pendant 1 an ; elle est renouvelable annuellement par SYSTEME U en mars de chaque année. Toutefois, les catalogues cadeaux à thème (exemple : catalogue cadeaux hiver) peuvent faire l'objet d'une durée plus courte,

celle-ci est alors indiquée sur le catalogue cadeaux à thème.

Les cadeaux proposés aux Porteurs Carte U pourront être des produits, des services ou des bons d'achat. A leur délivrance, le Compte Carte U du Porteur sera débité de leur valeur en points correspondants au cadeau choisi.

Le magasin fera ses meilleurs efforts pour avoir un stock suffisant de cadeaux. S'il s'avère qu'un cadeau réservé à l'accueil du magasin ou en ligne sur le site www.magasins-u.com dans les conditions ci-après définies n'est pas disponible, SYSTEME U s'engage à « débloquer » les points correspondants à la valeur du cadeau réservé.

SYSTEME U se réserve le droit à tout moment de retirer un cadeau du Catalogue Cadeau pour quelque raison que ce soit.

Selon la nature du cadeau choisi, celui-ci sera immédiatement remis par le Magasin U, sur présentation de la Carte U mère, ou, à l'issue d'un délai dont les clients auront été informés soit directement par le Magasin U, soit par courrier, soit par voie d'affichage dans le point de vente participant au programme de fidélisation.

Le Porteur Carte U a également la possibilité de réserver son cadeau dans le Magasin U de son choix sur le site www.magasins-u.com et/ou de laisser un avis cadeau. Le nombre de points correspondants au cadeau réservé sera « bloqué » sur le Compte Carte U jusqu'au retrait du cadeau en Magasin ou tout nouvel ordre de transformation de points émis par le Porteur Carte U. Une mention « solde de Points bloqué » apparaîtra sur le ticket de caisse du Porteur Carte U.

Les cadeaux seront remis au Porteur Carte U sur présentation de sa Carte U mère et/ou, le cas échéant si le Porteur Carte U est également titulaire d'une Carte de Paiement Visa U, de sa Carte de Paiement Visa U. Les magasins participant au programme de fidélisation pourront demander au Porteur Carte U mère titulaire du Compte Carte U de justifier de son identité. A défaut d'une telle justification, le magasin pourra refuser de remettre le cadeau. **Le justificatif établi en magasin au moment de la remise du cadeau vaudra preuve de la remise du cadeau.**

■ QUELS SONT LES AUTRES AVANTAGES DE MA CARTE U ?

La Carte U permet également aux Porteurs titulaires d'un Compte Carte U de recevoir gratuitement et régulièrement, par courrier postal le « Mailing Carte U » composé de la brochure "Carte U Magazine " de SYSTEME U, d'une lettre personnalisée comportant des Offres Différenciées et le cas échéant des encarts publicitaires de partenaires de SYSTEME U.

Ce Mailing Carte U permet au Porteur Carte U d'avoir accès à :

- Des offres promotionnelles personnalisées
- Diverses informations en avant première sur les Magasins U et ses innovations
- la participation à des jeux et concours

■ COMBIEN DE TEMPS MA CARTE U EST ELLE VALABLE ?

La Carte U est valable « à vie », sous réserve que le Porteur Carte U effectue des transactions (c'est-à-dire : passage en caisse et/ou transformation de points) dans un délai de 13 mois à compter de son adhésion ou de son dernier passage en caisse. A défaut, la Carte U du Porteur Carte U sera bloquée et son Compte Carte U résilié et remis à zéro.

■ MA CARTE U EST-ELLE PERSONNELLE ?

La Carte U est personnelle au Porteur titulaire du Compte Carte U et comporte un numéro d'identification qui lui est personnel. Elle peut néanmoins être utilisée par lui-même ou par toute personne à qui il aura remis une carte fille. Néanmoins, elle ne pourra en aucune façon être cédée à un tiers.

Seul le titulaire du Compte Carte U pourra transformer ses Points Carte U en Cadeaux Carte U.

SYSTEME U autorise la fusion de 2 comptes Carte U. Deux Porteurs Carte U peuvent décider de fusionner les Points Carte U acquis séparément sur leurs Comptes Carte U personnels. Ils doivent remplir et signer un formulaire de fusion par lequel ils donnent leur accord pour l'inscription de la totalité des Points Carte U sur l'un des 2 Comptes Carte U, et corrélativement sur l'une des 2 cartes. La

deuxième carte sera bloquée et le Compte Carte U qui lui est attaché résilié et remis à zéro par SYSTEME U.

■ QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE PERTE / VOL DE MA CARTE U (mère et/ou fille) ?

La perte, le vol ou l'endommagement de la Carte U devra faire l'objet d'une déclaration par le Porteur Carte U aux hôtes à l'accueil d'un des Magasins U participant au programme de fidélisation. La Carte U perdue, volée ou endommagée sera bloquée.

Une nouvelle Carte U sera délivrée au Porteur Carte U. Celle-ci sera rattachée au Compte Carte U du Porteur.

Les Points inscrits sur le Compte Carte U seront ceux présents à la date de la déclaration de perte / vol / défektivité. SYSTEME U ne pourra en aucun cas être tenu responsable des points transformés avant la date de la déclaration du Porteur.

■ DONNEES PERSONNELLES

Les Informations nominatives recueillies dans le bulletin d'adhésion sont destinées à SYSTEME U, aucune information nominative concernant le Porteur Carte ne sera communiquée à des tiers. Les informations recueillies anonymées pourront être utilisées à des fins statistiques et d'analyses.

Il est rappelé que, dans le bulletin d'adhésion :

- Certaines informations demandées ont un caractère obligatoire. Elles permettront à SYSTEME U de gérer les adhésions au programme de fidélisation.

- D'autres ont un caractère facultatif. Cependant elles permettront à SYSTEME U d'offrir les services les mieux adaptés à la situation des clients et liés au programme de fidélisation.

Conformément à la loi " Informatiques et Libertés " du 06 janvier 1978 modifiée, tout Porteur Carte U peut exercer ses droits d'accès et de rectification des informations le concernant de la manière suivante :

- Soit directement auprès d'un magasin participant au programme de fidélisation: une hôtesse spécialement déléguée à cette mission

pourra immédiatement les modifier sur simple demande du Porteur Carte U

- Soit par écrit à l'adresse suivante:
 SYSTEME U CENTRALE NATIONALE
 Service clientèle " Carte U "
 72/92, avenue Robert Schuman
 94533 Rungis Cedex

■ QUELLE SANCTION EN CAS DE MANQUEMENTS AU PROGRAMME CARTE U ?

SYSTEME U décline toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme de la Carte U ou des points acquis.

SYSTEME U se réserve le droit d'engager toute action qu'elle jugera utile en cas d'utilisation frauduleuse ou abusive de la Carte U. Tout manquement aux conditions générales d'utilisation, toute falsification d'informations transmises à SYSTEME U entraînera de plein droit la radiation du Porteur et l'annulation de ses Points Carte U ou avantages obtenus.

■ MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION SUSPENSION/ARRET DU PROGRAMME DE FIDELISATION

SYSTEME U pourra à tout moment décider librement de modifier ou compléter les présentes conditions générales. De même, SYSTEME U se réserve le droit, d'interrompre,

de modifier ou de cesser son programme de fidélisation. Ces informations seront portées à la connaissance des Porteurs Carte U titulaires d'un Compte Carte U par SYSTEME U par tous moyens appropriés, notamment, par le biais du "Mailing Carte U" " ou par voie d'affichage dans les Magasins U participant au programme de fidélisation. Aucune modification, y compris la cessation du programme de fidélité, n'ouvrira droit à un quelconque droit à indemnité pour le Porteur Carte U.

En cas de cessation du programme de fidélité mis en place par SYSTEME U, les Points Carte U acquis par le Porteur Carte U à la date de cessation du programme pourront être convertis en cadeaux pendant un délai de 3 mois à compter de la date de cessation du programme de fidélité. A défaut, ils seront définitivement perdus.

Le barème de points accordés aux Porteurs Carte U en contrepartie notamment du montant d'achat et/ou d'achat de produits est librement défini par SYSTEME U. Il en est de même pour la valeur en points des cadeaux offerts aux Porteurs Carte U.

Ces barèmes pourront être modifiés à tout moment à la seule initiative de SYSTEME U. Les clients en seront informés par tous moyens que SYSTEME U jugera utile, par exemple par voie d'affichage dans les Magasins U participant au programme de fidélisation ou par le biais du "Mailing Carte U" adressée aux Porteurs titulaires d'un Compte Carte U.